Image not found or type unknown

Obligation de changer une boîte aux lettres

Par **clebowsk**, le **14/03/2014** à **22:06**

Bonsoir à tous,
Ma boîte aux lettres a été saccagée depuis à peu près un an par un de mes voisins, qui à mon avis va recommencer si je ne trouve pas un système résistant, et là je n'en ai pas le temps.
J'habite une copropriété, la boîte aux lettres est dans le hall d'entrée de l'immeuble, elle est intégrée dans un bloc de boîtes aux lettres, elle est considérée comme étant une partie privative néanmoins.
Je ne l'ai pas changée depuis, le syndic me presse pour que je la change. Après m'avoir envoyée une première lettre avec accusé de réception m'intimant de remplacer la boîte aux lettres , je viens d'en recevoir une deuxième où il m'annonce que si d'ici à 15 jours, la boîte aux lettres n'est pas remplacée, une entreprise sera envoyée et les frais me seront comptés.
Etant propriétaire, la boîte aux lettres étant également une partie privative, le syndic a-t-il le droit d'envoyer faire des travaux sur ma boîte aux lettres ?
Merci pour votre aide

Par **pieton78**, le **15/03/2014** à **08:42**

oui votre syndic agit dans le bon droit, répondez lui que vous allez vous occuper de votre boîte aux lettres, vous pouvez lui faire part de vos différents et de leur cause s'il s'agit d'un différent lié à la copropriété (bruit, encombrement...)
BL : www.pannopro.com

Par **domat**, le **15/03/2014** à **09:42**

bjr,
en application de votre obligation de respecter l'harmonie de votre copropriété contenue dans votre règlement de copropriété, le syndic est fondée dans sa demande.
si vous ne le faites pas, le syndic pourra après mise en demeure, y procéder lui-même.
cdt

Par **clebowsk**, le **17/03/2014** à **20:37**

Merci pour votre aide,
Bonne soirée

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés